

DEC201736DR02

Décision portant nomination de Mme Fahima Di Federico aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie (PCC)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie ;

Vu la décision n° DEC192333INC du 19/09/2019 portant nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie ;

Vu la décision n° DEC193030INC du 19/12/2019 portant nomination de M. Pascal Hersen aux fonctions de directeur de l'unité mixte n° 168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 04/09/2019 ;

Considérant que Mme Fahima Di Federico a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 13/04/2010 au 15/04/2010 et du 04/05/2010 au 06/05/2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Fahima Di Federico, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR168 intitulée Laboratoire Physico-Chimie Curie à compter du 01/09/2020.

Mme Fahima Di Federico exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Fahima Di Federico est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/09/2020

Le directeur de l'unité
Pascal HersenVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane RégnierVisa du directeur du Centre de Recherche de l'Institut Curie
Alain Puisieux